

ANNEXE A

LISTE V—CANADA—Suite

PREMIÈRE PARTIE—TARIF DE LA NATION LA PLUS FAVORISÉE—Suite

Position du tarif	Désignation des produits	Taux des droits
622	Malles, valises, boîtes à chapeaux, sacs de voyage, sacs à outil et paniers de toute sorte, n.d.....	22½ p.c.
623	Boîtes d'instruments de musique et boîtes ou étuis de fantaisie de toute sorte, serviettes, secrétaires de fantaisie, sacoches, réticules, porte-cartes, bourses, portefeuilles, portefeuilles à mouches, et leurs pièces.....	22½ p.c.
Ex. 623	Sacs à main en fibre d'ananas, avec ou sans doublure.....	17½ p.c.
Ex. 624	Ornements d'ambre.....	17½ p.c.
Ex. 624	Statues et statuettes en n'importe quelle matière, n.d.....	17½ p.c.
624a	(3) Jouets mécaniques en métal.....	25 p.c.
647	Bijoux en n'importe quelle matière, pour la parure, n.d.....	30 p.c.
648	Pierres précieuses et leurs imitations, non montées, ni serties; et perles et leurs imitations, percées, fendues, enfilés ou non, mais non serties, ni montées.....	10 p.c.
655a	Crayons de plombagine et pastels, n.d.....	27½ p.c.
655b	Craie à écrire ou crayons de matière crayeuse, de couleur ou non.....	20 p.c.
656	a) Pipes de toutes sortes.....	20 p.c.
	c) Étuis à fume-cigares et fume-cigarettes, étuis à cigares et cigarettes, nécessaires de fumeurs et leurs étuis, et montures de pipes.....	22½ p.c.
657	Bouquins à l'état brut, vis, garnitures de pipes en aluminium, fourneaux de pipes en poudre de bruyère moulée, fourneaux en bois non travaillés après fraisage, épis de maïs et fourneaux en épis de maïs, non ouvrés au delà du profilage, importés par les fabricants de pipes pour servir à la fabrication de ces pipes dans leurs propres fabriques	En franchise
658a	Bandes de vues animées d'une largeur de 16 millimètres ou plus, importées par des éditeurs reconnus de bandes de vues animées, munis de laboratoires dûment outillés pour l'édition au Canada de bandes de vues animées, dans le seul but d'en obtenir des reproductions sous réserve que l'original soit réexporté dans les six mois de la date d'importation, conformément aux règlements que le Ministre peut établir.....	En franchise
659	Plaques sèches pour photographie.....	22½ p.c.
663	Engrais composés ou fabriqués, n.d.....	5 p.c.
674	Ivoire et corozzo, ivoire pour touches de piano, et feuilles de placage en ivoire, non ouvrés.....	En franchise
Ex. 682	Hameçons pour la pêche hauturière ou des lacs, de grosseur non moindre que le numéro 2-0, à l'exclusion des hameçons utilisés à des fins sportives.....	En franchise
691 Ex. 624b	Services de communion en métal, en verre, en bois ou autres matières; vases à huile; crosses; bénitiers et goupillons; encensoirs et navettes; coquilles ou fonts baptismaux; missels; scapulaires; chapelets; rosaires; statues; statuettes, médailles et croix religieuses.....	En franchise
Ex. 711	Alcools gras supérieurs, non sulfatés, importés par les fabricants de détergents synthétiques pour servir exclusivement à la fabrication de détergents synthétiques dans leurs propres fabriques... le gallon	¼c.
Ex. 711	Dolomite morte.....	15 p.c.
Ex. 711	Articles en ivoire, n.d.....	20 p.c.